



Février 2019

## Gendarmerie : maintien de la brigade de St-Dier d'Auvergne et de la Compagnie d'Ambert

**Extraits de mon courrier au Ministre de l'Intérieur en date du 16 mai 2018 sur le projet de réorganisation du groupement de la gendarmerie du Puy-de-Dôme.**

« Le territoire du Livradois-Forez se trouverait directement impacté par deux mesures : la suppression de la brigade de proximité de Saint-Dier-d'Auvergne et la fusion de la compagnie de gendarmerie d'Ambert avec celle de Thiers.

Une nouvelle fois, c'est la présence du service public sur les territoires ruraux qui est remise en cause, alors que nos gendarmes réalisent un travail essentiel pour répondre aux attentes et aux besoins en matière de sécurité des habitants.

Les éléments avancés pour justifier ces réorganisations s'appuient pour l'essentiel sur une volonté d'harmonisation avec les nouveaux périmètres des arrondissements et la nouvelle carte intercommunale. Mais, en réalité, cette réorganisation témoigne davantage d'un choix politique d'affaiblissement des moyens humains et financiers affectés aux territoires ruraux.

Le projet de fusion de la compagnie de gendarmerie d'Ambert avec celle de Thiers entraînerait la perte pour l'arrondissement des 5 emplois constituant cette unité de commandement.

L'arrondissement d'Ambert serait donc désormais dépourvu d'une compagnie de gendarmerie, amputant ainsi gravement la présence de l'Etat.

Nous connaissons pourtant l'importance du travail commun entre une sous-préfecture et une compagnie de gendarmerie d'arrondissement :

- Réunions régulières pour la prise de décisions partagées sur les problèmes de sécurité publique (circulation routière, délinquance, manifestations locales, radicalisation, etc...).

- Cellules de crise, notamment lors d'événements climatiques majeurs, d'éventuelles pollutions chimiques ou d'actions violentes.

Aussi, on peut légitimement s'interroger sur la future continuité des services de l'Etat sur un arrondissement rural enclavé.

Quant à la volonté affichée d'optimisation des services, elle paraît plus que discutable, tant en terme de coût que d'efficacité. Nécessairement fréquents, voire quotidiens, les déplacements des officiers de la compagnie en poste à Thiers seraient de 50 minutes minimum pour rejoindre Ambert ! Les frais engendrés, le temps perdu, mais aussi la perte de réactivité et la moindre disponibilité de ces agents ne semblent pas avoir été pris en considération.

Aussi, je partage pleinement la colère légitime des élus des territoires concernés. Nous dénonçons de telles mesures qui réduisent la présence des services de gendarmerie en Livradois-Forez et entament les liens essentiels de proximité pour que soient assurées au mieux les missions de sécurité de l'Etat.

Je ferai naturellement part à l'ensemble de la population de ma très vive opposition à ces mesures de réorganisation, en l'appelant à se mobiliser avec leurs élus ».

A la suite de ce courrier, le Ministre de l'Intérieur a demandé au préfet du Puy-de-Dôme et au commandant du groupement de gendarmerie départementale « d'approfondir la concertation locale avec l'ensemble des élus ».

La délibération pour le maintien de la Compagnie d'Ambert, proposée aux communes de l'arrondissement d'Ambert par mon suppléant Eric Dubourgnois, a été votée par la quasi-totalité des conseils municipaux. Ces délibérations ont été transmises par mes soins au ministère.

Concernant la brigade de St-Dier-d'Auvergne, une action collective, à laquelle je me suis associé, a été conduite par l'ensemble des élus du canton de Billom, avec une forte implication du CDDSP (Comité de Défense et de Développement des Services Publics).

**Extraits du courrier commun des élus au Directeur Général de la Gendarmerie du 29 mai 2018 sur la suppression de la brigade de proximité de Saint-Dier-d'Auvergne.**

« Cette brigade compte actuellement 6 gendarmes opérationnels qui couvrent 10 communes dont 6 du canton de Billom.

Leurs missions seront désormais assurées par d'autres brigades dont celle de la Communauté de Brigades de Billom (COB), sans que les effectifs de Saint-Dier-d'Auvergne soient affectés à ces brigades. L'éclatement et la dilution des forces de gendarmerie présentes sur ces communes aura inévitablement des conséquences en matière de réactivité et de continuité de certaines missions. Le départ des gendarmes aura une incidence sur la vie économique, l'avenir des écoles et du collège situés à Saint-Dier-d'Auvergne alors que les élus de Billom Communauté viennent de désigner cette commune comme pôle de vie relais pour renforcer le tissu commercial et de service à la population.

Comme nos concitoyens, notre très fort attachement au travail de proximité conduit par nos forces de gendarmerie nous amène à **nous opposer à une telle mesure de suppression, annoncée sans concertation préalable** ».

**Mobilisation citoyenne pour maintenir la gendarmerie de St-Dier-d'Auvergne**

Beau succès, le 16 juin, de la manifestation à l'initiative du CDDSP : rassemblement et marche en cortège jusqu'à la gendarmerie, village mort avec fermeture des volets et des commerces.

**Cette action a été décisive pour maintenir la brigade.**

**La mobilisation paie !**

Les autorités de la gendarmerie m'ont fait savoir fin juin que la brigade de St-Dier était maintenue. Puis, mi-septembre, j'ai eu l'engagement que la fusion de la Compagnie d'Ambert n'était plus à l'ordre du jour (mais cependant sans garantie sur la durée).

Cette nouvelle victoire de l'action collective est un encouragement à ne rien lâcher sur le maintien de nos services publics. **Mais il faut rester mobilisés, population et élus, en conscience que rien n'est jamais acquis définitivement.**

**Commission de la défense  
Audition du général Richard Lizurey,  
directeur général de la gendarmerie  
(16 octobre 2018)**

*« M. André Chassaigne. Ma question portera sur le numérique. La gendarmerie a engagé sa transformation en ce domaine avec NéoGend. Ces outils ont-ils été généralisés à l'ensemble des brigades territoriales ? Pourriez-vous faire le point sur leur développement ?*

*La gendarmerie a également mis en place un self-service numérique avec la brigade numérique, composée de gendarmes formés pour répondre aux questions envoyées en ligne par les usagers dans des domaines variés. Pour y accéder, nos concitoyens doivent bien sûr disposer d'internet. Comptez-vous passer des conventions avec les maisons de services au public (MSAP) afin de rendre ce service accessible au plus grand nombre de personnes ?*».

**Réponse du général**

*« [...] Chaque gendarme départemental est désormais doté d'un smartphone, qui comprend la totalité des bases de données nécessaires, [...].*

*La brigade numérique est née d'un constat : nombre de nos concitoyens ont des difficultés pour accéder aux services publics de gendarmerie parce que les brigades sont fermées la nuit, le week-end, que leurs horaires d'ouverture sont mal connus et qu'il n'est pas toujours facile de s'y rendre durant la semaine. Pour leur offrir un moyen d'interagir avec nous, nous avons créé cette plateforme animée par des gendarmes spécialement formés, qui s'occuperont aussi de la future plateforme de signalement des violences sexuelles. Ils répondent vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux internautes de toute la France qui se sont connectés à partir du site gendarmerie.gouv.fr.*

*Par ailleurs, nous avons lancé une expérimentation consistant à implanter dans les maisons de services au public des bornes interactives afin que tous ceux et toutes celles qui n'ont pas d'équipement internet chez eux puissent avoir accès à la brigade numérique. [...] La plateforme animée par la brigade numérique servira même en 2019 à prendre des rendez-vous avec les gendarmes de chaque brigade territoriale ».*